

**Commission de la Maison de la Mémoire
DIP, Genève**

Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention
des crimes contre l'Humanité

S'engager pour l'humanité et ses droits
27 janvier 2012

Dossier documentaire

Réalisé par Charles Heimberg, Valérie Opériol, Alexia Panagiotounakos &
Maria de Sousa (Équipe de didactique de l'histoire et de la citoyenneté,
ÉDHICE, Université de Genève)

I. 1. Histoire et mémoires

L'histoire et les mémoires sont distinctes et interagissent l'une avec les autres. Il ne faut donc pas les confondre.

L'histoire est la science du changement et des différences à travers le temps et l'espace. Elle reconstruit les présents du passé, c'est-à-dire le passé dans ses incertitudes d'alors, et elle relève d'une double quête de vérité, qui est fondée sur des sources et une méthode critique, et de globalité, qui associe toutes les dimensions spatiales, de locale à planétaire.

Les mémoires désignent les présences du passé, traumatique ou non, qui s'expriment dans les souvenirs et les témoignages, mais aussi dans les récits identitaires propres à des individus ou à des groupes particuliers. Elles sont donc a priori partielles et subjectives.

Mais en réalité, l'histoire et les mémoires se trouvent constamment en interaction, leur distinction étant rarement aussi aisée que ces définitions succinctes le laissent entendre.

Ainsi, pour le meilleur comme pour le pire, l'histoire n'est pas indifférente aux manifestations des mémoires dans l'espace public. Elle peut parfois s'en nourrir, s'en trouver stimulée pour avancer ses travaux, comme cela a été le cas en Suisse à la suite de la crise des fonds en déshérence qui a mené à la constitution de la Commission indépendante d'experts Suisse-Deuxième Guerre mondiale présidée par Jean-François Bergier ; elle peut aussi se laisser influencer, se laisser déterminer par des exigences mémorielles qui la détournent alors de sa rigueur scientifique : c'est ce qui arrive par exemple quand des historiens orientent leurs travaux en fonction d'une idéologie nationaliste particulière.

En 2004-2005, le Château de Prangins avait mis sur pied une exposition *Histoire et mémoire* qui réunissait deux volets : le premier montrait les principaux résultats des travaux des historiens de la Commission Bergier ; le second, à partir d'un dispositif multimédias, présentait sous une forme thématique et audiovisuelle des témoignages de quelques centaines de personnes qui avaient vécu en Suisse au cours de la Seconde Guerre mondiale. Dans sa version pédagogique, la visite de cette exposition permettait alors aux élèves de travailler sur ce qui distinguait l'histoire et les mémoires.

Ce qui distingue et fait interagir l'histoire et les mémoires	
L'histoire investigatrice qui parcourt les temps et pratique la comparaison n'est pas une histoire antiquaire	Une mémoire biographique et ses témoins concernant le passé récent et une mémoire culturelle des origines, du passé plus ancien
La demande d'histoire est une posture intellectuelle critique	La demande de mémoire est largement affective
Une reconstruction du passé à partir des questions du présent	Une remémoration de certains faits du passé
Une quête de vérité et d'unité du récit de l'humanité	Une quête d'identité concernant des individus ou des groupes
Un pluriel à partir duquel construire une unité ouverte	Un pluriel divisé qui le restera en montrant la complexité
Pour un regard dense	Contre l'oubli

Source : Nadine Fink & Charles Heimberg, *Histoire et mémoire : la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Dossier pédagogique*, Prangins, 2004, disponible sur le site de l'Équipe de didactique de l'histoire et de la citoyenneté de l'Université de Genève : <http://www.unige.ch/fapse/edhice/index.html>

I. 2. Les figures de l'engagement

Face aux crimes de masse du national-socialisme, des hommes et des femmes ne se sont pas résignés et se sont engagés pour défendre les droits humains. Les circonstances dans lesquelles ils ont agi sont multiples. Elles relèvent toujours du présent d'un passé troublé, entre champ d'expérience et horizon d'attente. Dans certains cas, comme à Budapest en 1944, cet engagement s'est effectué avec une audace, et donc une prise de risques, remarquables.

Dans les pays occupés par les troupes national-socialistes ou leurs alliés, ainsi que dans ceux qui subissaient la dictature de régimes fascistes analogues, des formes de résistance civile et militaire se sont développées sous des aspects très divers. Il est à souligner que des lieux fortement marqués par l'action de la Résistance française, comme par exemple le Plateau des Glières ou le Massif du Vercors, sont proches de Genève. Les résistants, des hommes et des femmes souvent très jeunes, ont pris des risques importants. Beaucoup ont été tués, d'autres ont été arrêtés, torturés, déportés dans des camps de concentration. La Résistance et la Déportation sont ainsi l'objet d'un important travail de mémoire.

Une autre figure de l'engagement est celle des « Justes parmi les nations », des personnes non juives qui ont risqué leur vie pour sauver des juifs de la persécution nazie. Depuis les années 1960, ce titre est décerné par la Fondation Yad Vashem de Jérusalem. Il l'a par exemple été en 1996 à Anne Beaumanoir : durant la Seconde Guerre mondiale, toute jeune et déjà engagée dans la Résistance, elle a en effet sauvé deux enfants juifs qu'elle a emmenés à Dinan chez ses parents pour les cacher. Plus tard, elle a également soutenu activement la lutte du peuple algérien pour son indépendance.

Des « Justes parmi les nations » qui exerçaient des fonctions diplomatiques ont sauvé un nombre considérable de juifs. C'est en particulier le cas de quelques diplomates qui se trouvaient à Budapest en 1944. La communauté juive de la capitale hongroise, restée jusque-là relativement à l'abri, s'est soudainement trouvée en danger immédiat de déportation et d'extermination. Une partie significative de cette population a pu être protégée par leur action. Carl Lutz, vice-consul de Suisse à qui une exposition est consacrée, était l'un d'eux. Mais les figures de Raoul Wallenberg et Giorgio Perlasca sont aussi brièvement évoquées ci-après.

Des personnalités comme Carl Lutz, ou comme les infirmières Friedel Bohny-Reiter, au camp de Rivesaltes, Élisabeth Eidenbenz, à la Maternité d'Elne, près de Perpignan, ou encore Roesli Naef, au Château de La Hille, en Ariège, ont accompli une véritable action humanitaire. Mais elles l'ont fait parfois contre l'avis de leur autorité de tutelle. Leurs actions remarquables n'enlèvent donc rien à la responsabilité des autorités et des élites helvétiques en ce qui concerne leur propre attitude à l'égard du national-socialisme.

Références bibliographiques :

- Jan Assmann, *La mémoire culturelle. Écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Paris, Aubier, 2010 (1992) ;
- Marc Bloch, *L'Histoire, La Guerre, la Résistance*, Paris, Quarto Gallimard, 2006 ;
- *Le cartable de Clio. Revue suisse sur les didactiques de l'histoire (2001-2007 & 2008-...)*. Le Mont-sur-Lausanne, LEP, 2001-2007 & Lausanne, Antipodes, 2008-2011 & ... ;
- Sarah Gensburger, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Paris, Les Presses de SciencesPo., 2010 ;
- Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 (1925) ;
- Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (1950) ;
- Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'ÉHÉSS, 1990 (1979) ;
- Arnaldo Momigliano, *Les fondations du savoir historique*, Paris, Les Belles Lettres, 1992 (1990) ;
- Antoine Prost, « Comment l'histoire fait-elle l'historien ? », *Vingtième Siècle*, n°65, Paris, Presses de Science Po, janvier-mars 2000, pp. 3-12 ;
- François Wisard, *Les Justes suisses. Des actes de courage méconnus au temps de la Shoah*, Genève, Cicad, 2007.

I. 3. Des personnalités qui ont agi en faveur des juifs de Budapest avec Carl Lutz : Raoul Wallenberg, Giorgio Perlasca et George Mandel-Mantello

« A Budapest, le diplomate suédois Raoul Wallenberg, le diplomate suisse Carl Lutz et le citoyen italien Giorgio Perlasca procurèrent à plusieurs dizaines de milliers de juifs des sauf-conduits qui leur épargnèrent la déportation. »

Source : United States Holocaust Memorial Museum,
<http://www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=42>

Raoul Wallenberg

Raoul Wallenberg, né en 1912, est un homme d'affaires et diplomate suédois issu d'une riche famille d'industriels. Il est envoyé à Budapest en 1944 en tant que secrétaire de la Légation de Suède. Il collabore avec le *War Refugee Board* et le Congrès juif mondial pour le sauvetage des juifs hongrois qui étaient alors les victimes des crimes nazis.

Arrivé à Budapest, il est mis en contact avec le premier secrétaire de la Croix-Rouge hongroise, Valdemar Langlet. Ce dernier avait déjà réquisitionné des bâtiments publics et créé des institutions comme la bibliothèque de Suède afin d'y accueillir les juifs.

Wallenberg fonde également diverses structures pour venir en aide aux juifs, telles que des hôpitaux, des lieux d'accueil pour les enfants et même une soupe populaire. Il fonde plusieurs refuges, des *Maisons de Suède*, une trentaine environ, qu'il gère entièrement et qui comprenaient jusqu'à 15'000 résidents. Il étend encore son action à d'autres villes de Hongrie.

Wallenberg émet des sauf-conduits pour plusieurs dizaines de milliers de juifs hongrois. Il en a lui-même dessiné, connaissant le penchant des nazis pour les symboles (couleurs du drapeau suédois, couronnes, multiples, signatures et tampons). Ces documents n'avaient aucune valeur au regard des lois internationales, mais imposaient le respect aux nazis et à leurs alliés. Il a d'abord été autorisé à émettre un millier de passeports, puis 1'500, puis de très nombreux encore, en usant de menaces et d'astuces.

Grâce à son charisme, il est parvenu à négocier avec les nazis. Ces derniers étaient impressionnés par sa personnalité et accédaient à ses demandes. Il a réussi, au fil du temps, à tisser autour de lui un vaste réseau, en jouant sur l'intimidation, ce qui lui a permis d'éviter des massacres de juifs.

Wallenberg avait la conviction de ne pas avoir d'autre choix. Il ne se voyait pas retourner en Suède sans avoir le sentiment d'avoir fait tout son possible pour sauver un maximum de juifs. Il ne rentrera jamais en Suède avec les honneurs, mais sera arrêté en janvier 1945, non pas par les nazis, mais par les Soviétiques. Les circonstances de sa mort sont encore floues.

Référence : <http://www.raoulwallenberg.net/wallenberg/raoul-wallenberg-s-biography/> (site de la Fondation Wallenberg) et <http://www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=68> (site du Musée de l'Holocauste de Washington).

« Raoul Wallenberg fut à l'initiative de l'une des plus importantes opérations de sauvetage de juifs pendant la Shoah. Diplomate suédois, il fut nommé premier secrétaire de la Légation de Suède à Budapest, en Hongrie, en juillet 1944. Il travailla avec le Conseil américain des réfugiés de guerre (*War Refugee Board* : WRB) et le Congrès juif mondial pour protéger des dizaines de milliers de juifs hongrois de la déportation vers le camp d'extermination d' Auschwitz-Birkenau.

« La Hongrie était l'alliée de l'Allemagne, mais les défaites allemandes et le nombre croissant de pertes hongroises poussèrent le pays à rechercher un armistice avec les Alliés occidentaux et l'Union Soviétique. L'armée allemande occupa la Hongrie le 19 mars 1944 afin de l'empêcher de sortir de la guerre. Peu après l'occupation, les Allemands, aidés de l'administration et de la gendarmerie hongroises, commencèrent à déporter les juifs à Auschwitz. En juillet 1944, ils en avaient expédié près de 440'000. 200'000 restaient à Budapest, toujours menacés.

« Wallenberg commença à délivrer des passeports de protection suédois aux juifs de Budapest en juillet 1944. Il créa des hôpitaux, des crèches et une soupe populaire, et mit en place plus de 30 lieux sûrs qui formaient le cœur du "ghetto international" de la ville. Ce périmètre était réservé aux juifs et à leurs familles qui possédaient des papiers de protection délivrés par un pays neutre. En novembre 1944, pendant la marche de la mort des juifs hongrois de Budapest vers les camps de travail en Autriche, Wallenberg s'assura de la libération des porteurs de passeports de protection et de ceux qui avaient des faux papiers, pour en sauver le plus grand nombre.

« D'autres diplomates suédois et des diplomates de pays neutres se joignirent à cet effort de secours. [...] Lorsque l'armée soviétique libéra Budapest en février 1945, il y restait encore plus de 100.000 juifs, principalement grâce aux efforts de Wallenberg et de ses collègues.

« Wallenberg disparut en janvier 1945 alors qu'il était en route pour rencontrer des officiels soviétiques à Debrecen. Même si son destin exact n'est pas connu, on suppose qu'il est mort, ou a été assassiné, dans une prison ou un camp soviétique. »

Source : United States Holocaust Memorial Museum,
<http://www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=68>

George Mandel-Mantello

George Mandel-Mantello (1901-1992), un diplomate d'origine juive et roumaine, a exercé son mandat au consulat du Salvador à Budapest. Il a sauvé des milliers de juifs en attribuant des fausses identités salvadoriennes aux juifs hongrois. Travaillant à l'origine dans le domaine des textiles, il possédait des entreprises qu'il délocalise en Suisse, dès 1941.

Dans les années 1930, Mandel avait rencontré à Bucarest le consul du Salvador qui l'a nommé consul honoraire pour la Hongrie, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. Détenteur d'un passeport diplomatique, il décide d'hispaniser son nom de famille afin de rendre sa nouvelle charge plus crédible. Exerçant comme consul du Salvador à Bucarest, il doit s'enfuir quand le Salvador rompt les relations diplomatiques avec la Roumanie. Il se fait arrêter, mais parvient à s'échapper et arrive à Genève sous une fausse identité.

Dans cette ville, il rejoint le consulat du Salvador et s'engage dans le sauvetage des juifs hongrois. Il emploie tout son temps pour produire des sauf-conduits faits main ou dactylographiés avec l'aval de ses supérieurs. Mantello contribue également à faire connaître les crimes nazis en Suisse.

George Mandel-Mantello étant juif, il n'a pu se voir discerner la médaille des Justes par Yad Vashem.

Référence : <http://www.ushmm.org/wlc/sp/article.php?ModuleId=10007946> (site du Musée de l'Holocauste de Washington, en espagnol)

Giorgio Perlasca, le Juste de Budapest



« [...] Au début de la Seconde Guerre mondiale, Giorgio Perlasca, alors âgé d'une trentaine d'années, avait déjà connu l'expérience de deux conflits. Il était né en 1910 dans une famille catholique à Côme. À la fin de son adolescence, il avait adhéré au mouvement fasciste proche de d'Annunzio. Rêvant d'une vie aventureuse, il se porta volontaire en 1936 dans la guerre que Mussolini avait entreprise en Éthiopie ; puis, autant par anticommunisme que par désir d'échapper à l'obligation de travailler, il se rendit ensuite en Espagne où il servit dans l'artillerie jusqu'à la victoire des troupes franquistes. En 1939, l'armée le nomma instructeur au 20^e régiment d'artillerie basé à Padoue. Mais en raison de son comportement peu conforme à la discipline militaire, il fut démobilisé au bout de deux mois, étant déjà, malgré son jeune âge, un vétéran de guerre. Rendu à la vie civile, il trouva un emploi dans une firme italienne qui avait le monopole de l'importation de viande bovine, la SAIB (*Società Anonima Importazione Bovini*), laquelle l'envoya en Yougoslavie et le chargea de l'achat et du transport des bestiaux vers la péninsule.

« À la fin de l'année 1942, poussé par l'avancée des troupes allemandes, il arriva à Budapest. La capitale était encore à cette époque une cité refuge pour les juifs. Grâce au refus du maréchal Horthy d'obtempérer aux ordres d'Hitler d'exterminer tous les juifs hongrois, sept cent mille d'entre eux y vivaient dans une relative sécurité.

« Lorsque les Allemands entrèrent dans Budapest, le 14 mars 1944, contraint de se cacher -les Italiens, dont le gouvernement avait signé l'armistice avec les Alliés, étaient alors considérés comme des traîtres-, Perlasca trouva refuge à l'ambassade d'Espagne, grâce à un certificat qui lui avait été délivré par les autorités espagnoles à la fin de la guerre civile et qui lui garantissait que, où qu'il fût dans le monde, il pourrait « se tourner vers l'Espagne ». L'ambassadeur Angel Sanz Briz l'accueillit amicalement et mit à sa disposition une villa où il séjourna pendant une dizaine de jours. N'ayant pu obtenir un laissez-passer pour retourner en Italie, il décida alors de se rendre dans le camp où les Italiens qui travaillaient en Hongrie étaient internés. Cependant, le 13 octobre,

un télégramme du ministère des Affaires intérieures lui donna l'autorisation de se rendre à Budapest pour des examens médicaux, et il quitta le camp à bord d'une voiture de la délégation suédoise.

« Le 15 octobre, l'amiral Horthy diffusa un message radiophonique annonçant que les forces de l'Axe avaient perdu la guerre et que l'armée hongroise ne se joindrait plus aux combats contre les Soviétiques. Mais ce qui devait être la fin de la guerre pour les Hongrois fut en réalité le début d'une période d'horreur, en particulier pour les juifs. Horthy, victime d'un coup d'État, fut contraint d'accepter la régence du major Ferenc Szalasi, le chef du parti des Croix-Fléchées et annonça son départ du pays. La défense de la capitale fut confiée à l'armée allemande et les SS, placés sous le commandement d'Adolph Eichmann, entreprirent de déporter et de liquider les quelque trois cent mille juifs de Budapest qui avaient pu échapper à la Solution Finale (400'000 d'entre eux avaient été déportés dans les camps de concentration ou d'extermination en Pologne depuis l'arrivée des Allemands en mars). Leur seul espoir d'être arrachés à la mort était d'être pris sous la protection des ambassades des nations neutres -la Suède, l'Espagne, le Portugal ou le Vatican- ou bien d'être accueillis par la Croix-Rouge internationale, qui faisaient leur possible pour venir au secours des juifs dont les dépouilles jonchaient les rues de Budapest et que des camions entiers conduisaient vers les chambres à gaz. [...]

Le faux diplomate

« Quelques jours après le coup d'État de Szalasi, Perlasca avait à nouveau trouvé refuge à l'ambassade d'Espagne et s'était vu demander par Sanz Brinz de participer à l'effort général pour sauver de la mort le plus grand nombre de juifs. Il se mit immédiatement à la tâche, en prenant bientôt des initiatives qui allaient bien au-delà de sa mission, sollicitant en particulier une audience auprès de Jozsef Gera, un des membres les plus influents du nouveau gouvernement, pour obtenir que les milices cessent d'entrer dans les « maisons espagnoles » où les juifs avaient trouvé refuge. L'audience fut tumultueuse, mais il obtint finalement gain de cause.

« Le 29 novembre, il reçut un appel de Sanz Brinz l'informant qu'il quittait Budapest pour Berne et l'enjoignant de faire de même. Mais Perlasca n'en fit rien. Lorsqu'il alla visiter comme de coutume les maisons refuges le lendemain matin, ce fut pour découvrir que les résidents avaient reçu l'ordre de quitter les lieux ; ils se trouvaient déjà dans la rue, leurs bagages à la main. Le gouvernement prétendait qu'en raison du départ de l'ambassadeur, les relations diplomatiques entre la Hongrie et l'Espagne avaient été de facto rompues et que, par conséquent, les règles internationales qui assuraient l'immunité diplomatique aux résidents espagnols n'étaient plus en vigueur.

« C'est là que Perlasca improvisa une solution proprement inouïe. Il affirma tout de go à l'officier qui dirigeait les opérations d'évacuation que l'ambassadeur n'avait nullement fui le pays mais était

allé à Berne pour communiquer plus aisément avec son gouvernement afin de régler une question diplomatique de la plus grande urgence. C'était un mensonge. Mais, surtout, il prétendit avec une autorité qui commandait l'obéissance que l'ambassadeur avait laissé un document officiel le nommant, en son absence, son représentant personnel. Perlasca, bien qu'il parlât couramment la langue du pays, n'était pas espagnol : il était italien ! Il n'était pas un diplomate, mais le représentant d'une société d'importation de viande bovine ! Et voilà que sur le champ, mû par une inspiration désespérée, folle ou géniale, comme on voudra, il s'attribuait une nationalité et une fonction diplomatique qui n'étaient rien d'autre qu'une... imposture ! Mais cela marcha, et personne ne vint lui demander, en ces jours chaotiques, la preuve de ce qu'il affirmait avec une telle assurance. Le lendemain, il présenta au ministère des Affaires étrangères ses lettres de créance et fut officiellement accrédité comme le représentant de l'Espagne auprès du gouvernement hongrois.

« Giorgio Perlasca dirigea la légation espagnole du 1^{er} décembre 1944 au 16 janvier 1945. Seuls quelques-uns savaient qu'il était un imposteur et gardèrent le secret. Le diplomate autoproclamé fit tout ce qui était en son pouvoir pour sauver du massacre le plus grand nombre possible de juifs, se déplaçant dans les rues de Budapest accompagné d'un officier de police qui portait le drapeau espagnol ! Tous ceux qui se présentaient à la légation espagnole se voyaient accorder un sauf-conduit et abriter dans les maisons refuges qui furent bientôt pleines à craquer. Perlasca s'y rendait plusieurs fois par jour pour vérifier que leur protection était bien assurée, apportant de la nourriture qu'il payait sur ses fonds personnels -l'argent qui restait à l'ambassade ayant été donné à Jozsef Gera afin d'obtenir ses bonnes grâces-, négociant auprès des autorités que des forces de police régulières soient placées en faction devant les « maisons espagnoles » pour les protéger des hordes de Croix-Fléchées que la défaite toute proche conduisait à une folie meurtrière. Il devait en outre calmer l'inquiétude croissante du nouveau gouvernement auquel il avait promis l'approbation de Madrid pour l'envoi d'une délégation diplomatique. Naturellement, Madrid ne pouvait donner confirmation de son accord, n'étant nullement au courant des engagements pris par son supposé représentant. Du fait des déplacements en tous sens que la situation chaotique rendait nécessaires, sa vie était à tout instant à la merci de l'explosion d'une bombe ou de grenades, ou encore d'une fusillade inopinée, sans compter que son imposture risquait à tout moment d'être découverte, ce qui eût été, non seulement pour lui mais pour tous ceux qu'il protégeait, le prélude à une mort assurée.

« Les représentants des ambassades des pays neutres se rendaient régulièrement à la gare de triage où les juifs étaient embarqués dans des trains à bestiaux vers leur destination de mort, cherchant désespérément à en retirer quelques-uns s'il s'en trouvait qui fussent en possession de sauf-conduits suisses, espagnols, portugais ou suédois. [...]

« Dans les faits, en guise de récompense, Perlasca ne connut, après la guerre, que le retour à une vie anonyme. Lui-même finit par douter que les événements que sa mémoire avait pourtant

conservés intacts aient jamais eu lieu. Et ce pendant plus de quarante ans. Jusqu'à ce qu'un jour de 1987, il trouve dans sa boîte une lettre d'Allemagne l'informant qu'il avait été « découvert ».

« Il n'avait pas été « découvert » par quelque chercheur ou historien, mais par un groupe de femmes qui voulaient qu'on se souvienne de ce qu'il avait fait, stupéfaites et choquées qu'aucun livre, aucun article ne lui ait été consacré, que le gouvernement italien n'ait pas honoré l'homme exceptionnel qu'il avait été. Soucieuses de mettre un terme à cette injustice, elles firent publier une notice dans les journaux de Jérusalem et de Budapest, demandant que toute personne qui, en 1944-1945, avait connu Giorgio Perlasca et pouvait témoigner de ses activités à Budapest durant cette période, se manifeste. De nombreux témoignages de personnes encore vivantes sortirent de l'oubli et toute cette documentation (en particulier les certificats et sauf-conduits dressés par Perlasca et qui avaient été précieusement conservés) furent envoyés à l'institut Yad Vashem en Israël. À quelque temps de là, Perlasca apprit que la Commission pour la désignation des Justes avait décidé de lui attribuer, en signe de haute reconnaissance pour ses actions durant la Seconde Guerre mondiale, une médaille d'or et le droit de planter un arbre le long de l'avenue des Justes sur le mont du Souvenir à Jérusalem. Par la suite, d'innombrables autres distinctions lui furent attribuées – par l'Italie, la Hongrie, l'Espagne et les États-Unis.

« Giorgio Perlasca est mort le 15 août 1992 d'une crise cardiaque dans son modeste appartement de Padoue. »

Texte tiré de : Michel Terestchenko *Un si fragile vernis d'humanité, banalité du mal, banalité du bien*, Paris, La Découverte/poche, 2007.

Voir aussi, en italien, Enrico Deaglio, *La banalità del bene. Storia di Giorgio Perlasca*, Milan, Feltrinelli, 2003.

Source : <http://michel-terestchenko.blogspot.com/2011/05/giorgio-perlasca-le-juste-de-budapest.html>

II. 1. Carl Lutz

Biographie

Carl Lutz (Walzenhausen ,30 mars 1895 - Berne, 12 février 1975) émigre aux Etats-Unis en 1913 et obtient un poste à la Légation suisse à Washington, où il rencontre sa femme, Gertrud Fankhauser. Entre 1937 et 1938, il est gérant au Consulat de Suisse à Jaffa (Palestine) avant d'occuper le poste de chancelier du Consulat de Suisse à Tel-Aviv de 1939 à 1940. Au début de la guerre, il représente les intérêts allemands en Palestine puis ceux de la Yougoslavie à Berlin (1941) avant de rejoindre la Légation de Suisse à Budapest le 2 janvier 1942 en qualité de vice-consul suisse. Entre 1943 et 1945, il est également à la tête de la Division des Intérêts étrangers dont la mission consiste à représenter douze pays¹ qui avaient rompu toute relation diplomatique avec la Hongrie, parmi lesquels la Grande-Bretagne et les Etats-Unis². Après la prise de Buda par l'Armée Rouge, Carl Lutz et son épouse sont rapatriés et arrivent en Suisse le 5 mai 1945. A son retour à Berne, il doit faire face à l'indifférence de ses supérieurs. Il est appelé à témoigner dans le cadre d'une enquête administrative sur les actions de l'Ambassade suisse à Budapest demandée par le Département politique fédéral - l'actuel département des Affaires étrangères - la même année³. Dans ses conclusions, le juge relève notamment que la Légation suisse a assumé ses responsabilités avec une grande habileté compte tenu des conditions « particulièrement délicates » de sa situation. Contrairement à la Suède, elle ne pouvait pas compter sur l'appui direct et officiel de son gouvernement⁴.

Il poursuit sa carrière diplomatique, notamment en tant que consul (1954-1960), puis consul général (1960) de Suisse à Bregenz (Autriche). Il divorce et se remarie en 1949 avec Magda Csányi, une Hongroise qu'il avait sauvée à Budapest, et adopte sa fille Ágnes. Il démissionne du service consulaire en 1961 et décède à Berne en 1975.

¹ Etats-Unis, Angleterre, Belgique, Canada, Yougoslavie, Roumanie, Italie, Egypte, Grèce, Argentine, Honduras, San Salvador.

² En temps de guerre, les pays rompent les relations diplomatiques mais doivent tout de même sauvegarder les biens et les intérêts des ressortissants se trouvant encore dans le territoire ennemi. Cette supervision est attribuée à un Etat tiers, nommé Puissance protectrice. La Suisse assura ainsi plus de 200 mandats semblables pendant la guerre. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis avaient rompu leurs relations diplomatiques avec la Hongrie et étaient entrés en guerre contre elle après l'attaque de Pearl Harbour le 7 décembre 1941.

³ Le juge Kehrlé est mandaté par le chef du Département politique fédéral, Max Petitpierre, pour rédiger un rapport sur les conditions de vie des ressortissants suisses à Budapest et mettre en lumière un éventuel manquement au devoir pouvant expliquer l'enlèvement et l'incarcération par les Russes de Harald Feller (à la tête de la Légation après le rappel du Ministre Jaeger) et Max Meier, employé. Voir www.dodis.ch/18858.

⁴ P. 230 du rapport.

Actions

Représenter les intérêts de la Grande-Bretagne pendant la Deuxième Guerre Mondiale revêt une importance particulière: en effet, cette dernière exerce depuis 1920 un mandat sur la Palestine⁵ qui représente alors l'une des rares possibilités d'émigration pour les juifs hongrois⁶. Depuis son entrée en fonction jusqu'au 19 mars 1944⁷, en collaboration avec l'Agence juive pour la Palestine, Lutz organise le transport d'environ 10'000 personnes⁸ au bénéfice d'une autorisation d'émigrer avalisée par les autorités britanniques en obtenant les autorisations auprès des gouvernements hongrois, britannique et des pays de transit. Or, après l'invasion de la Hongrie par les troupes allemandes, le gouvernement ferme les frontières et suspend l'émigration juive. A cette date, environ 7'000 juifs (dont 1'000 enfants) encore en attente de leur départ se trouvent pris au piège⁹.

En Hongrie, la situation des juifs se détériore rapidement: les déportations commencent le 15 mai 1944 et sont stoppées le 6 juillet par les autorités hongroises. En quelques semaines, plus de 430'000 juifs sont ainsi déportés dans plus de 145 trains, majoritairement en direction d'Auschwitz.¹⁰ En juillet 1944, les provinces hongroises avaient été « vidées » de leur population juive et la seule communauté subsistant encore se trouvait à Budapest.

Afin de protéger les juifs possédant une autorisation d'émigrer, Lutz émit des lettres de protection afin d'attester de leur statut et de prévenir toute mesure contre eux. Dans le cadre du soutien à « l'effort de guerre », le gouvernement hongrois prévoyait d'interner les juifs dans des camps de travail ou de les déporter en direction de l'Allemagne¹¹. Les lettres de protection mentionnant que ces personnes étaient inscrites dans un passeport collectif suisse les protégeaient de ce risque¹².

⁵ Suite à la déclaration de Balfour de 1917 et sur mandat de la Société des Nations, pour favoriser l'établissement d'un foyer national juif en Palestine :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/israel-60-ans/declaration-balfour.shtml>

⁶ L'immigration y avait été limitée en 1939 à 75'000 individus pour les cinq ans suivants par la Grande-Bretagne.

⁷ Date de l'invasion de la Hongrie par les troupes allemandes.

⁸ Certaines sources indiquent qu'il s'agissait principalement d'enfants. Dans une lettre adressée au gouvernement suisse, Carl Lutz estime à 50-100 le nombre de personnes émigrant chaque semaine pour la Palestine jusqu'en mars 1944.

⁹ Lettre de Lutz datée au 23 août 1944 adressée à A. de Pury, Chef de la Division des Intérêts étrangers du Département politique.

¹⁰ François Wisard, *Les Justes suisses. Des actes de courage méconnus au temps de la Shoah*, Genève, CICAD, 2008, p. 58

¹¹ Réponse du Ministre hongrois des Affaires étrangères adressée à la Légation suisse le 8 novembre 1944, <http://www.dodis.ch/11936>. Le texte précise que « la concentration de juifs dans des camps de travail dans le cadre de l'effort de guerre ne peut pas être considérée comme un « camp de prisonnier » [Straflager] et la concentration ne signifie absolument pas leur élimination. » (Trad.)

¹² Rapport de Carl Lutz du 1er juillet 1945, <http://www.dodis.ch/14327>.

En négociant avec Eichmann¹³ et les autorités hongroises pendant plusieurs semaines - sous la supervision allemande d'Edmund Veessenmeyer, plénipotentiaire du Führer -, Lutz obtient l'autorisation de faire émigrer 8'000 juifs fin juillet en Palestine, à la condition qu'il s'abstienne de sauver d'autres juifs par la suite, marché qu'il refuse.

a) Les lettres de protection et passeports collectifs

Après l'invasion allemande, l'Agence juive pour l'émigration doit fermer ses portes et est remplacée par un « Département d'émigration de la Légation suisse » installé dans la Légation américaine et placé sous la responsabilité de Lutz. Les quelque 50 employés sont parmi les premiers à bénéficier d'une lettre de protection suisse et sont logés dans la Légation même. Le 24 juillet, pour limiter l'agitation qui porte préjudice à la Légation suisse, le Département est déplacé dans la « Maison de Verre », l'un des bâtiments bénéficiant de la protection diplomatique suisse et servant de refuge à de nombreux juifs.

La première initiative de Lutz consiste à étendre les lettres de protection aux membres de la famille des personnes bénéficiant de l'autorisation d'émigrer¹⁴ : il argumente dans ce sens auprès des autorités allemandes et hongroises. Il développe ensuite le système des passeports collectifs: il s'agissait à l'origine d'une démarche administrative pour les personnes au bénéfice d'une autorisation d'émigrer, afin de leur permettre le passage par la Roumanie. Les juifs hongrois perdaient en effet leur nationalité en émigrant. Ces passeports collectifs contiennent les noms et photos des personnes autorisées à émigrer à qui on remet une lettre de protection indiquant que leur nom avait été inscrit dans un passeport collectif. Les passeports collectifs originaux se trouvant dans le bureau de Lutz, les autorités allemandes et hongroises ne peuvent procéder à aucune vérification. Lutz fait ainsi établir des lettres de protection supplémentaires, en sus de celles qui étaient couvertes par les permis palestiniens, en indiquant systématiquement un nombre entre 1 et 8'000 afin de ne pas attirer l'attention lors des contrôles¹⁵.

Malheureusement, la multiplication des lettres de protection éveille la méfiance des autorités hongroises, d'autant plus qu'un grand nombre de lettres falsifiées circulent, certaines d'entre elles facilement reconnaissables. Fin novembre, Lutz est sommé de venir authentifier ces lettres dans une briqueterie du Nord-Ouest de la ville servant de lieu

¹³ Envoyé en Hongrie à la tête d'un détachement spécial pour organiser les déportations.

¹⁴ Soit 40'000 personnes, selon le rapport de Gertrude Lutz à Berne fin juillet 1944. Les certificats d'émigration palestinienne étaient effectivement émis pour tous les membres d'une famille.

¹⁵ Le nombre de ces lettres de protection émises par Lutz est estimé entre 60 et 80'000. Le *Dictionnaire historique de la Suisse* évoque le sauvetage de 62'500 juifs.

de rassemblement des juifs avant la déportation en marche forcée vers l'Allemagne, sous peine que toutes les lettres de protection ne soient invalidées par les Hongrois.

b) Les maisons protégées

Les différents bâtiments des légations ainsi que la propre maison de Lutz sont rapidement pris d'assaut et occupés par des juifs qui craignent pour leur vie. Le 15 octobre, le parti fasciste hongrois des Croix-Fléchées prend le pouvoir. Le 18 octobre, le Ministre de l'intérieur annonce qu'il refuse de reconnaître la validité des lettres de protection et contraint les juifs à rejoindre des maisons portant une étoile afin de faciliter leur déportation ultérieure. Lutz parvient à négocier que les lettres soient validées à la condition que les juifs en possédant soient regroupés dans des maisons protégées avant le 15 novembre. Lutz met alors sur pied la troisième mesure de protection des juifs, les « *Schutzhäuser* » (maison protégées). Il obtient du gouvernement hongrois 72 maisons « protégées » pour les titulaires de lettres de protection suisse, ce qui lui permet d'héberger 15'000 juifs. A la fin de la guerre, 76 bâtiments constituant le « ghetto international » assurent ainsi la protection de quelques 17'000 personnes. Ces maisons étaient surveillées par de jeunes juifs, les *Chalutzim*¹⁶, qui avertissaient Lutz en cas de danger. A plusieurs reprises, ce dernier doit d'ailleurs intervenir en personne pour éviter des rafles perpétrées par des bandes de Croix-Fléchées.

Les lettres de protection et les maisons protégées ont inspiré les autres légations internationales de pays neutres (Suède, Espagne, Portugal, ainsi que le nonce apostolique), ce qui a permis de multiplier le nombre de juifs bénéficiant d'une protection. Il faut également relever la solidarité entre les membres des différentes légations neutres qui faisaient bloc ensemble contre les autorités hongroises, notamment en jouant sur la reconnaissance officielle par leurs pays respectifs du nouveau gouvernement dans leurs négociations.

Lutz et ses collègues ne mènent pas leur action à l'abri des menaces. Lutz mentionne à plusieurs reprises les agressions et insultes dont il est victime¹⁷. En tant que vice-consul, il

¹⁶ « Pionniers » juifs. Ils collaborent avec Lutz dans le cadre du Département d'émigration de la Légation suisse et lui sont d'une aide précieuse, notamment en distribuant des lettres de protection aux juifs réfugiés dans la ville.

¹⁷ Dans son rapport adressé au Département politique le 8 décembre 1944, il mentionne notamment qu'il a été menacé par un Croix-Fléchées braquant un pistolet sur lui lors d'une inspection de faux papiers au St Istvan Park, ou qu'il a violemment été pris à parti dans sa voiture de fonction par des Croix-Fléchées enjoignant que « *la canaille suisse qui protège les juifs quitte Budapest immédiatement, sinon, etc.* ». <http://www.dodis.ch/14326>. Trad.

ne dispose pas d'une protection diplomatique formelle et faute d'un appui concret du gouvernement suisse et d'une représentation nationale forte sur place, sa légitimité diplomatique est également remise en question¹⁸.

Régulièrement, il se rend sur le terrain pour reconforter les juifs réfugiés dans le ghetto international, ou pour ramener dans sa voiture de fonction des juifs disposant de lettres de protection et néanmoins contraints à la déportation en direction de l'Allemagne. Il va également à plusieurs reprises solliciter des responsables du gouvernement ou des Croix-Fléchées pour assurer une protection policière aux maisons-refuge et déjouer ainsi des rafles de Croix-Fléchées, ce que d'autres diplomates n'obtiendront pas toujours. D'autres personnalités mènent la même action que lui, comme Friedrich Born, le délégué de la Croix-Rouge, ainsi que le diplomate suédois Raoul Wallenberg.

II. 2. Rôle de sa femme et de ses collègues

Gertrud Lutz

En plus de soutenir activement son mari dans ses fonctions officielles, elle participe également au sauvetage des juifs. Dès mi-novembre, elle rend quotidiennement visite à ceux du ghetto international et leur apporte du thé et du soutien.

Après la Deuxième Guerre mondiale, Gertrud Lutz s'engage à l'UNICEF et collabore dans différents pays (Yougoslavie, Finlande, Pologne, Turquie et Brésil). Elle termine sa carrière en tant que vice-directrice d'UNICEF-Europe à Paris. Elle est honorée par Yad Vashem en 1978 et reçoit sa médaille en mains propres à Berne le 17 août.

Peter Zürcher et Ernst Vonrufs

L'action menée par Lutz jusqu'en décembre 1944 aurait pu être réduite à néant sans l'intervention de Peter Zürcher et Ernst Vonrufs. Il doit en effet gérer les légations étrangères situées dans les deux quartiers de la ville¹⁹. Avec l'accord de Berne, il nomme ces deux hommes pour le représenter à Pest. Leur mission, bien que de courte durée²⁰, revêt une importance cruciale car ils ont la responsabilité de la protection du ghetto

¹⁸ La direction de la Légation suisse est assurée par Harald Feller, simple secrétaire de la Légation, après le rappel du Ministre Jaeger le 10 novembre 1944 et le rapatriement pour raisons de santé de M. Kilchenmann, chargé d'affaires de la Légation quelques jours plus tard.

¹⁹ A Buda se trouvent l'ancienne Légation britannique, dont Lutz a fait son logement privé et dans lequel il héberge des juifs, ainsi que l'appartement de M. Feller, son responsable hiérarchique. Pest regroupe l'ancienne Légation américaine, le ghetto international ainsi que la Légation suisse.

²⁰ Pest est libérée par les armées de l'URSS à la mi-janvier 1945.

international (soit 76 bâtiments), de la Maison de verre et de la Légation américaine. Ces établissements sont la cible d'attaques de Croix-Fléchées à plusieurs reprises. Zürcher et Vonrufs doivent intervenir en personne sur place et négocier avec les autorités hongroises, et même avec les SS, contre les Croix-Fléchées pour qu'ils protègent la Légation américaine et la Maison de verre.

Peter Zürcher et Ernst Vonrufs sont honorés à titre posthume par Yad Vashem à Berne, le premier le 6 septembre 1999 et le second le 23 octobre 2001.

Friedrich Born

Il est présent dès 1936 à Budapest, responsable d'une entreprise d'importation de céréales. En visite en Suisse au printemps 1944, il accepte le poste de délégué du Comité International de la Croix-Rouge à Budapest après l'invasion allemande en remplacement de Jean de Bavier. Ce dernier a prévenu en février 1944 déjà le CICR des menaces pesant sur la communauté juive hongroise. Born intervient dans le sauvetage de la population juive en prenant plusieurs mesures²¹.

Il prête assistance aux juifs internés dans les camps de concentration de Kistarcsa et de Szarvar et à ceux réfugiés dans le ghetto international. Grâce à l'apport de fonds américains, il est en mesure de leur fournir vivres, habits et médicaments dont la distribution est confiée à la section A, dirigée par Otto Komoly. Pour garantir la protection des enfants juifs dont les parents avaient été déportés ou étaient introuvables, il les regroupe dans des établissements auxquels il parvient à faire reconnaître un statut d'exterritorialité (alors que la Croix-Rouge n'en bénéficie pas formellement !). Cette protection extraordinaire sera accordée aux futurs établissements mis sur pied par Born et son équipe. En juin 1945, plus de 150 établissements se trouvent ainsi sous la protection de la Croix-Rouge, dont 60 foyers qui regroupent 7'000 enfants.

Parallèlement, il distribue également un grand nombre de lettres de protection aux employés hongrois (plus de 250, dont de nombreux juifs) ainsi qu'à toute personne pouvant se prévaloir d'un quelconque lien avec le Comité, soit plus de 30'000 en tout²².

Son rapport d'activités daté de juin 1945 est disponible sous <http://www.dodis.ch/18861>.

²¹ Le rôle traditionnel du délégué du CICR consiste habituellement à protéger et assister les prisonniers de guerre et les civils ennemis internés. Les juifs ne rentraient pas strictement dans cette catégorie de personnes à secourir, étant victimes de persécutions raciales.

²² A la fin de l'été 1944, le Ministre de l'Intérieur hongrois, Horthy, « à la fois résigné et menaçant », s'est plaint à Born d'avoir fait de Budapest un protectorat de Genève : « *Sie haben aus Budapest ein Protektorat von Genf gemacht !* », <http://www.dodis.ch/18861>, p. 51.

Il est honoré à titre posthume le 5 juin 1987 par Yad Vashem.

Harald Feller

Arrivé à la Légation suisse à Budapest en 1943, il en assure la direction dès le 12 décembre 1944, après le départ du ministre Maximilian Jaeger²³, puis le rapatriement de son adjoint Kilchenmann pour raisons de santé.

Sur ordre de Berne, il organise le départ de quatre Suissesses juives ayant perdu leur nationalité suite à un mariage avec des Hongrois, parmi lesquelles Berta Rottenberg-Passweg, la mère de Vera Rottenberg et d'Eva Koralnik. Le témoignage de ces deux sœurs a été recueilli dans *Survivre et témoigner. Rescapés de la Shoah en Suisse*²⁴ et est montré aux élèves au Théâtre Saint-Gervais avec l'exposition sur Carl Lutz. Fin 1944, il est arrêté par les Croix-Fléchées et soumis à un interrogatoire sur ses activités.

Soutenant Lutz dans ses démarches, il organise également des caches pour les juifs et certains diplomates molestés, dans son domicile privé (9 juifs) et dans la chancellerie de la Légation suisse qui abritait environ 50 personnes dont 40 étrangers²⁵. A l'arrivée des troupes russes, il est arrêté le 16 février 1945 et incarcéré pendant un an en URSS, avant d'être finalement échangé contre des prisonniers soviétiques et rendu à la Suisse. Il quitte la diplomatie et continue une carrière juridique.

Il est honoré comme « Juste parmi les Nations » par Yad Vashem le 6 septembre 1999.

Eva Koralnik et Vera Rottenberg

« Eva Rottenberg est née en 1936 à Budapest, sa sœur Vera en 1944, année de l'entrée en Hongrie de l'armée allemande. Elles nous parlent de la « ghettoïsation » des juifs de Budapest que l'on rassemblait dans des « maisons de juifs ». Leur mère, saint-galloise d'origine, avait perdu sa nationalité suisse en épousant un Hongrois. C'est grâce à l'initiative personnelle du secrétaire de l'Ambassade suisse en Hongrie, M. Harald Feller, que Madame Rottenberg et ses deux filles, ainsi que deux autres femmes se trouvant dans la même situation, obtiennent des passeports et des laissez-passer leur permettant de traverser l'Autriche et de gagner la Suisse. Le père des enfants doit rester en Hongrie ; il sera mis dans un camp de travail. Après la libération par l'armée russe, il est autorisé à rendre visite à sa famille en Suisse, mais doit

²³ Le terme de ministre était utilisé à l'époque et recouvrait la fonction actuelle d'ambassadeur.

²⁴ DVD publié aux Éditions IES éditions en 2007.

²⁵ La Légation de Suède représentait les intérêts de l'URSS et a été attaquée par les Croix-Fléchées fin décembre 1944. Plusieurs diplomates, dont le Ministre de Suède, ont trouvé refuge auprès de Feller.

quitter le pays au bout de quelques semaines. Les filles Rottenberg racontent comment elles et leur mère sont arrivées en Suisse, comment elles ont essayé de s'intégrer à Saint-Gall, et comment la Police des étrangers a essayé de les faire repartir. Bien des années plus tard, elles prennent contact avec Harald Feller, à qui elles expriment leur gratitude en le faisant honorer par Yad Vashem. »

Source : *Survivre et témoigner*, *op. cit.*, p. 53 du dossier d'accompagnement.

A côté des membres des légations, d'autres citoyens suisses ont agi pour protéger les juifs des persécutions dont ils étaient victimes :

Soeur Hildegard Gutzwiller

Mère supérieure du couvent du Sacré-Cœur à Budapest, elle accueille entre 1944 et 1945 près de 250 personnes, dont 40 femmes et enfants juifs. Elle est honorée à titre posthume par Yad Vashem en 1995.

Otto Haggemacher

Industriel suisse, il est en lien avec le pasteur hongrois Gábor Szethlo, responsable de la section B de la délégation du CICR à Budapest qui avait à charge plusieurs foyers pour enfants. Il héberge et entretient à ses frais une trentaine d'enfants juifs dans sa maison personnelle. Il est honoré par Yad Vashem en 2003 à titre posthume.

II. 3. Médaille des Justes et reconnaissance

Médaille des Justes

En 1953, le parlement israélien crée le Mémorial Yad Vashem à Jérusalem en mémoire des héros et des victimes de la Shoah. Simultanément, il décide d'honorer les « Justes des Nations » ou « Justes parmi les Nations », personnes non juives ayant aidé ou sauvé des juifs pendant la Seconde Guerre Mondiale : « [...] *le sauveur a mis sa vie en danger ou il a du moins pris des risques réels pour sa sécurité ou sa liberté; il a agi de manière désintéressée, sans rechercher d'intérêt financier; enfin, son sauvetage ou son aide est confirmée par les personnes sauvées, voire attestée par des témoins directs ou des documents d'archives authentiques* »²⁶. Les Justes n'ont pas seulement aidé ou soutenu les juifs, ils se sont impliqués pour leur survie. Les actions principalement retenues sont :

- dissimuler des juifs chez soi, leur fournir un abri et subvenir à leurs besoins, cacher des enfants dans des couvents, etc.
- fournir de faux papiers d'identité, certificats de baptême, faire bénéficiaire de la protection diplomatique (émission de lettres de protection, placer des bâtiments sous régime d'exterritorialité, etc.)
- aider les juifs à s'enfuir, leur faire passer des frontières
- prendre soin des enfants (adoptions, refuges, etc.)

Depuis 1960, plus de 22'000 personnes de 30 pays ont ainsi été honorées comme Justes. Carl Lutz est honoré par Yad Vashem le 24 mars 1964, premier Suisse à obtenir cette distinction.

Reconnaissance

L'action de Carl Lutz est reconnue à l'étranger dès la fin de la guerre²⁷ : par le Congrès sioniste (1946), par une rue de Haïfa (Israël) qui porte son nom et par la *Grosses Verdienstkreuz* de la République fédérale d'Allemagne reçue en 1962.

En Suisse, il reçoit les félicitations du conseiller fédéral Markus Feldmann (Département fédéral de justice et police) en 1958 pour sa conduite à Budapest ; sa ville d'origine le fait bourgeois d'honneur en 1963 et il reçoit une lettre de remerciements de Pierre Graber en 1970.

²⁶ *Les Justes suisses*, op.cit., p.5

²⁷ <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14866.php>, article Carl Lutz.

Dès 1990, de nombreux honneurs posthumes reconnaissent son engagement en Hongrie : discours de Flavio Cotti à l'occasion du 100^e anniversaire de sa naissance (qui marque la reconnaissance du Conseil fédéral), un chemin rebaptisé en son honneur à Berne en 1994 et plusieurs plaques et statues commémorant son action à Budapest, en Suisse et à Washington. En 2002, il est également fait citoyen d'honneur de l'Etat d'Israël. De manière plus générale, il faut attendre 2003 (le 20 juin) pour que le Parlement suisse décide la mise sur pied d'une Commission de réhabilitation pouvant annuler les condamnations prononcées à l'encontre des citoyens suisses ayant porté secours aux réfugiés persécutés par le régime nazi²⁸. Le 2 mars 2009, la Commission fait état de 137 réhabilitations effectuées²⁹.

²⁸ La loi concerne les « *personnes ayant aidé des fugitifs* » soit « *celles qui ont été condamnées parce qu'à l'époque du nazisme elles ont aidé des victimes des persécutions à fuir ou ont hébergé des fugitifs sans les annoncer aux autorités.* » (Section 1, art. 2 de la loi fédérale sur l'annulation des jugements pénaux prononcés contre des personnes qui, à l'époque du nazisme, ont aidé des victimes des persécutions à fuir du 20 juin 2003). Rappelons notamment qu'Aimée Stitelmann, une jeune femme arrêtée à l'époque pour avoir fait passer des résistants de Suisse en France, a été réhabilitée à cette occasion, juste avant son décès.

²⁹ <http://www.parlament.ch/f/organe-mitglieder/kommissionen/weitere-kommissionen/rehabilitierungskommission/Documents/bericht-rehako-schlussbericht-2009-03-02-f.pdf>

III. Attitude des autorités suisses

L'action de Carl Lutz à Budapest correspond à l'engagement d'une personne et non d'un gouvernement. S'il pouvait compter sur la collaboration et le soutien des délégués des autres pays neutres, il a en revanche à plusieurs reprises été déçu par l'attitude des autorités suisses à l'égard de ses agissements. Malgré de nombreuses interpellations et demandes au Département politique fédéral, il n'a jamais reçu d'appui officiel, que ce soit par une intervention diplomatique ou une aide logistique. Il ne faut donc pas perdre de vue les risques personnels encourus par Lutz tout au long de son investissement en faveur de la population juive hongroise. A partir d'octobre 1944, la capitale est aux mains des Croix-Fléchées, des membres du parti pronazi hongrois qui violent à plusieurs reprises l'immunité diplomatique des représentants étrangers : les membres de la Légation suédoise (représentant les intérêts soviétiques) sont menacés et doivent se réfugier au domicile de Lutz ; des maisons protégées, sous régime d'exterritorialité, sont vidées de leurs occupants juifs et ces derniers exécutés dans la rue.

En 1942, des rumeurs circulent sur les crimes que les nazis commettraient à l'encontre des juifs au sein des camps de concentration. Aucune preuve formelle ne permettait de les corroborer ; en outre, des rumeurs semblables avaient circulé pendant la Première Guerre mondiale, ce qui servait d'ailleurs d'argument pour les réfuter. Mais fin avril 1944, un document révèle l'ampleur des atrocités. Deux juifs slovaques, Walter Rosenberg et Alfred Wetzler, connus ultérieurement sous le nom de Rudolf Vrba et Josef Lanik, avaient réussi à s'évader d'Auschwitz. Ils franchissent la frontière slovaque le 21 avril et prennent contact avec la communauté juive de Bratislava. Leur récit de 32 pages est connu sous le nom de rapport Vrba-Wetzler ou *Protocole d'Auschwitz*³⁰, premier témoignage sur les camps de concentration et d'extermination. Ils décrivent les chambres à gaz ainsi que le nombre de victimes par pays. Le 26 avril, le document est traduit en allemand par un ingénieur slovaque, Oscar Krasnansky. Des copies sont envoyées à l'Agence juive d'Istanbul et de Genève, au nonce apostolique à Bratislava, où le grand rabbin Michael Dov Weissmandel effectue une traduction en yiddish qu'il transmet aux communautés juives orthodoxes de différents pays, dont la Suisse. A Budapest, Lutz est informé de ce rapport début mai³¹. Il

³⁰ Le texte intégral en anglais est disponible sous

<http://www.holocaustresearchproject.org/othercamps/auschproto.html>

³¹ Par Rezső Kasztner, lui-même informé à Bratislava fin avril. Il était à la tête d'une petite organisation hongroise, le Comité d'Aide et de Secours, au travers de laquelle il a négocié avec les autorités allemandes à Budapest pour sauver la vie de plus de 1500 juifs hongrois en échange d'argent, tentative qui n'a jamais

en informe son supérieur hiérarchique, le Ministre Jaeger, qui transmet à Berne une copie du témoignage le 28 juin. Or, les autorités ne réagissent pas officiellement. De son côté, Lutz s'adresse aux autres représentants des pays neutres, parmi lesquels le nonce apostolique qui adresse une protestation au gouvernement hongrois, lui demandant d'arrêter les déportations de juifs en direction de l'Allemagne.

Le texte du *Protocole d'Auschwitz* est finalement diffusé en Suisse par George Mandel-Mantello fin juin 1944. L'opinion publique réagit fortement à la diffusion de ce document, plus de 200 journaux suisses publient l'information en première page.

Document 1

Le 28 juin 1944, le Ministre Jaeger écrit à Berne et fait parvenir à ses supérieurs une copie du *Protocole d'Auschwitz*. En réponse, le chef du Département fédéral, M. Pilet-Golaz, l'informe que le rapport est déjà arrivé en Suisse quelques jours auparavant et publié, ce qui a généré de fortes réactions dans l'opinion publique :

« Nous ne pouvons pas taire que ces nouvelles ont suscité des réactions considérables dans l'opinion publique suisse et qu'elles ont rempli d'effroi et de dégoût tous les milieux conscients de leurs responsabilités. Qu'un peuple, qui se vante avec raison d'une culture chrétienne millénaire et se désigne comme étant la pierre angulaire orientale de la culture occidentale, puisse oublier du jour au lendemain ses meilleures traditions, cela n'est tout simplement pas compréhensible ici. Nous ne sommes pas en mesure d'empêcher que la presse suisse s'intéresse de manière croissante à ces événements dramatiques et nous devons réaliser avec un souci réel quel fardeau ce problème menace de faire peser sur les relations suisse-hongroises, non seulement aujourd'hui mais également à l'avenir.

Nous n'avons pas omis d'attirer sérieusement par oral l'attention du délégué allemand sur cet aspect de l'affaire. Il y a une semaine, l'un de nos collaborateurs a également saisi l'occasion de déclarer ouvertement au chargé d'affaire hongrois, qui avait évoqué lui-même le problème, quel genre de soucis nous occasionnent ces mesures antisémites hongroises et quels effets rétroactifs elles risquent d'avoir sur les relations suisse-hongroises. M. de Tahy a pris note de cette communication avec compréhension mais a émis quelques doutes sur l'influence qu'il pourrait avoir à Budapest est assez grand pour conduire son gouvernement à réfléchir et revenir à la raison. Dans ces circonstances, nous vous serions reconnaissants si vous pouviez de votre côté également à l'occasion vous

faire le messenger de notre sérieuse préoccupation lors d'un passage au Ministère des Affaires étrangères. Il nous semblerait également approprié de ne pas cacher, lors de discussions avec d'autres milieux hongrois, quelles réactions ont suscité au sein de votre gouvernement et du peuple suisse les mesures antisémites du gouvernement hongrois. Entre temps, nous examinons avec le Département fédéral de justice et police les moyens et démarches pour faire parvenir à quelques juifs hongrois aide et protection, et nous nous réservons de vous donner sous peu de plus amples instructions à ce sujet. »³²

Document 2

Le 2 août, les représentants des Etats neutres ont adressé une note au gouvernement hongrois pour éviter la déportation des juifs de Budapest. M. Kilchenmann, adjoint du Ministre Jaeger, s'est joint à cette démarche suivant les instructions reçues de Berne le 7 juillet 1944 par Jaeger, peu de temps après la publication du *Protocole d'Auschwitz*. L'extrait suivant est le télégramme envoyé par le Département politique fédéral le 23 août à la Légation suisse, selon les instructions de M. Pilet-Golaz :

« Ne saurions nous prononcer sur note protestation dont connaissons pas texte mais puisque l'avez signée admettons qu'elle est conçu en termes appropriés. Etes entièrement fondé d'ailleurs répéter très clairement en notre nom au Gouvernement hongrois que reprise persécutions juifs dont suspension avait produit impression soulagement causerait en Suisse comme dans le monde entier impression déplorable dont répercussions dans avenir peuvent guères être sous-estimées. Ne saurions cacher cependant que croyons guère à efficacité protestations diplomatiques qui mettant prestige en jeu provoquent raidissement et que préférons à condamnation verbale action secourable modeste peut-être mais plus efficace. Tenez-nous par câble au courant des faits indiquant de façon concrète comment agir pour atténuer dureté. »³³

Document 3

Le 13 novembre, la Légation suisse demande à Berne si elle peut se joindre à une nouvelle note collective des pays neutres. Le Département politique fédéral lui répond par ce télégramme :

« Si les corps diplomatiques sur place constatent des agissements inconciliables avec les

³² <http://www.dodis.ch/11974>. Trad.

³³ <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?ID=60006916>

bases du droit et de l'humanité, vous pouvez suivre les démarches de vos collègues déterminées par les circonstances. Laissez cependant le Conseil fédéral hors du jeu, d'autant plus que les relations avec les nouveaux détenteurs du pouvoir hongrois ne doivent valoir qu'existant de facto. »³⁴

Document 4

Le 28 novembre, Carl Lutz écrit à R. Kohli, chef de la Section du Contentieux et des Intérêts privés à l'Etranger du Département politique fédéral :

« Les devoirs de grande envergure me plaisent. Dieu soit loué, les nerfs ont tenu bon jusqu'ici. Je ressens une grande satisfaction à pouvoir sauver des vies humaines et soulager des besoins. Malheureusement, le Département politique fédéral a encore rejeté la demande réitérée de Monsieur le Ministre Jaeger de me nommer consul [...] Je ne sais pas quelle conditions pourraient encore être nécessaires pour cela. Je ne peux pas m'imaginer qu'on puisse confier à un fonctionnaire de consulat une responsabilité supérieure que celle qui m'est imposée. J'ai absolument besoin de ce titre dans l'exercice difficile de ma fonction. J'ai tout le soutien des gouvernements allemands et hongrois, seul le suisse fait défaut. Il ne s'agit pas en effet d'envoyer un employé au front et de lui retirer ensuite l'aide nécessaire. [...] »³⁵

Document 5

Nouvelle lettre de Carl Lutz à M. Kohli, datée du 10 décembre 1944 :

« Le même jeu se répète encore, à savoir que Berne retire ses appuis et nous laisse à la merci du destin. [...] La situation de notre légation ici est devenue très délicate en raison de la non-reconnaissance du gouvernement actuel [hongrois, aux mains des Croix-Fléchées]. Ceux qui sont restés en arrière en font les frais. Le Département politique me laisse lamentablement tomber. J'ai demandé des fonctionnaires expérimentés, on me répond qu'il n'y en a aucun à disposition, j'ai sollicité l'envoi d'un camion, afin que je puisse au moins sauver le mobilier strictement nécessaire du personnel, la réponse était à nouveau négative, j'ai demandé un service de communication rapide, on me répond qu'il n'y a pas assez de messagers, j'ai sollicité un titre correspondant à la charge de mes

³⁴ <http://www.dodis.ch/11936>. Trad.

³⁵ Mentionné en note de bas de page dans

<http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?ID=60007031>, trad.

*devoirs et ceci aussi on me l'a refusé. »*³⁶

La Suisse n'est pas le seul pays concerné à ne pas soutenir ouvertement Lutz dans sa tentative de sauver un maximum de juifs. Le gouvernement britannique l'a vraisemblablement limité lui aussi.

De même, le Comité International de la Croix-Rouge est prudent quant à son investissement en faveur des juifs hongrois. Avant d'envoyer la lettre datée du 7 juillet au Ministre Jaeger, le DPF avait consulté le Président du CICR, M. Huber :

*« Le CICR considère que son devoir primordial consiste à poursuivre les actions de secours qu'il peut effectivement déployer. Il évite donc de se compromettre, par des efforts stériles, le peu qu'il est en mesure de faire. M. Huber doute par ailleurs qu'il soit possible pour les autorités hongroises de remonter le courant. Pour ce qui est de la Croix-Rouge hongroise, qui n'a jamais joui de beaucoup d'autorité, il faut admettre qu'elle serait impuissante en cette circonstance. M. Huber ajoute encore qu'il se pourrait que la pression exercée sur le CICR fût tellement forte qu'il se résigne à intervenir pour paraître sauver l'honneur ; une telle détermination comporterait des conséquences extrêmement graves. M. Huber ajoute que, si, de son côté, le Conseil fédéral jugeait pouvoir intervenir dans cette affaire malgré la neutralité de la Suisse, cela ne pourrait pas nuire au CICR, bien au contraire. »*³⁷

L'action de Raoul Wallenberg, le délégué suédois du CICR à Budapest, est d'autant plus remarquable.

³⁶ <http://www.dodis.ch/14326>, trad.

³⁷ Notice du 4 juillet, de M. Ed de Haller, délégué du Conseil fédéral aux œuvres d'entraide internationale (1942-1948) apparaissant en note de bas de page du document n°11974 des *Documents diplomatiques suisses*, <http://www.dodis.ch/11974>.

IV. 1. Roman Kroke

Roman Kroke écrit et illustre des histoires pour enfants et adultes depuis environ 13 ans. Il a fait des études de droit à Fribourg, Genève puis Berlin, en se spécialisant tout d'abord dans les droits de l'homme, en travaillant au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ou pour une ONG luttant contre le travail des enfants. C'est au cours de ses études qu'il a créé ses premières histoires illustrées. Après avoir travaillé plusieurs années à mi-temps comme avocat et collaborateur scientifique, et après un séjour prolongé en Israël et en Cisjordanie, il se consacre aujourd'hui pleinement à son travail artistique. Il met l'accent dans ses réalisations sur les événements historiques, plus particulièrement la Shoah et l'histoire de Berlin. Il intervient dans des écoles, des universités, des musées et des productions télévisées.

En 2009, il illustre le journal intime de la juive néerlandaise Etty Hillesum, morte à Auschwitz en 1943. Un ouvrage est en cours de publication. Chacun des dessins sera accompagné d'un extrait du journal, ainsi que d'une annotation de Roman Kroke expliquant le concept sur lequel se fonde l'illustration.

En 2010, il illustre l'histoire du commandant Tuvia Bielski, résistant juif qui, avec ses deux frères, décida de ne pas se rendre dans les ghettos établis par les nazis, mais d'organiser un groupe de partisans, cachés dans les forêts biélorusses. Ils survécurent à la Shoah et constituèrent ainsi ce que les historiens considèrent comme la plus grande force armée juive fondée par des juifs. Lorsqu'ils furent finalement libérés en 1944, leur communauté comptait plus de 1200 membres. Cet événement historique a attiré l'attention internationale grâce à l'adaptation cinématographique intitulée *Les insurgés* de Edward Zwick, avec Daniel Craig dans le rôle de Tuvia Bielski. Les illustrations seront montrées dans une exposition itinérante aux Etats-Unis et un livre sera publié, où elles seront accompagnées d'extraits des mémoires de Tuvia Bielski, ainsi que de témoignages d'autres contemporains.

Le travail de Roman Kroke se fonde sur des recherches, des voyages, des visites des sites historiques, des interviews de témoins de l'époque.

La série de bandes dessinées *Berlin intime* se consacre à l'histoire de la ville, chacune mettant en valeur un événement de l'histoire de la capitale allemande.

Pour le 27 janvier, Kroke se propose de travailler avec les élèves autour du témoignage de Sarah Montard, publié dans l'ouvrage *Chassez les papillons noirs* [Paris, Le Manuscrit, 2011].

V. 2. Témoignage de Sarah Montard

1942

Sarah Montard est née en 1928 en Pologne, puis venue en France avec ses parents à l'âge de 2 ans pour fuir les conditions économiques difficiles et les pogroms.

Elle se souvient de l'entrée des Allemands dans Paris, en juin 1940.

Son père est arrêté en 1941 et détenu à Pithiviers ; il réussit à s'enfuir en se faisant passer pour un jardinier ; se trouvant à l'extérieur du camp, il parvient à se cacher et à s'échapper. Il vit ensuite dans la clandestinité grâce à de faux papiers.

En juillet 1942, Sarah Montard est avertie de l'organisation de la rafle du Vél d'Hiv par une camarade de classe. Sa mère décide alors de ne pas dormir afin de pouvoir s'enfuir par la fenêtre, dans la cour, en cas d'arrivée de la police. Mais elle s'assoupit et ne peut éviter leur arrestation au petit matin. Sarah n'était pas sur la liste des personnes à arrêter, mais le policier n'a rien voulu savoir et a arrêté quand même la petite fille. Cette scène a été traumatisante pour Sarah, car elle a vu des gens dans la rue, tous emmenés au Vél d'Hiv, avec des enfants, des malades, des paralytiques, ce qui était le signe qu'il ne s'agissait pas d'envoyer les juifs travailler et que ce qu'on leur avait dit était un mensonge. Ainsi, elles décident de s'enfuir, se réfugient chez des amis et vivent cachées dans Paris.

Sarah Montard évoque aussi le décret du 29 mai 1942 instaurant le couvre-feu dès 20h pour les juifs, l'interdiction des squares pour les enfants, l'obligation d'occuper le dernier wagon du métro ou du bus.

24 mars 1944

Le 24 mars 1944, Sarah Montard est arrêtée une nouvelle fois avec sa mère, suite à une dénonciation. Elles sont emmenées au camp de regroupement de Drancy, puis déportées à Auschwitz. Elles y travaillent à transporter des rails.

Novembre 1944

Sarah est séparée de sa mère, envoyée au camp des hommes, puis emmenée dans une Marche de la Mort vers Bergen-Belsen par les nazis qui fuyaient l'arrivée de l'Armée rouge en janvier 1945.

Référence : <http://www.fondationshoah.org/FMS/spip.php?article1530>

Table des matières

I.1. Histoire et mémoires	page 3
I.2. Les figures de l'engagement	page 4
I. 3. Des personnalités qui ont agi en faveur des juifs de Budapest avec Carl Lutz : Raoul Wallenberg, Giorgio Perlasca et George Mandel-Mantello	page 6
II.1. Carl Lutz	page 13
II.2. Rôle de sa femme et de ses collègues	page 17
II.3. Médaille des Justes et reconnaissance	page 21
III. Attitude des autorités suisses (avec 5 documents)	page 23
IV. 1. Roman Kroke	page 28
IV.2. Témoignage de Sarah Montard	page 29